

**LANGHE (DE)** (*Herman-Auguste-Paul-Edouard*), Fonctionnaire, magistrat, journaliste, écrivain (Haecht, 20.1.1890 - Bouillon, 28.4.1947). Fils d'Edmond et de Boone, Camille-Marie; époux de Hubert, Hélène.

Ses humanités achevées, durant lesquelles, malgré ses origines flamandes, il s'était féru de culture méditerranéenne, Herman De Langhe était entré, le 7 août 1908, en qualité de commis agréé, au Bureau de l'enregistrement d'Ixelles où son père était en fonctions, tout en suivant, à l'Université libre de Bruxelles, les cours de philosophie et lettres préparatoires au droit, candidature dont il obtint le diplôme le 11 octobre 1910.

C'est le 14 décembre 1912 qu'il entra au service de la Colonie du Congo belge en qualité d'agent territorial de 1<sup>o</sup> classe à titre provisoire pour s'embarquer à Anvers, sur l'*Anversville*, le 28 du même mois et, arrivé à Boma le 15 janvier 1913, s'y voir attaché aussitôt au District du lac Léopold II et quitter la capitale de la Colonie le 17 du même mois. Arrivé à Inongo, il y est chargé du territoire de Bombuli, peuplé de Bakutchu d'appellations sous-tribales diverses, encore assez peu soumis à l'autorité occupante et dont le gîte de droit ancestral s'inscrivait entre la Lukenye, le Kasai et le Sankuru, borné à l'Est par les terres des Dengese. Il y fut nommé agent territorial de 1<sup>o</sup> classe à titre définitif le 16 janvier 1915, s'embarqua fin de terme, à Boma, sur s/s. *Anversville*, le 12 mai 1916 et, arrivé en Europe, se fit mettre en disponibilité pour convenances personnelles le 18 octobre suivant pour rejoindre l'armée belge aux tranchées et monter sur l'Yser une garde héroïque où il rencontrerait, entre autres intellectuels combattants, le bon écrivain et académicien Constant Burniaux et le poète bouillonnais Fernand Hubert dont il épouserait, par la suite, la sœur, et qui s'établirait, lui aussi, par la suite, comme professionnel du droit et journaliste, à Léopoldville. De Langhe donnerait, peu après, démission de son grade et de ses fonctions et cette démission serait acceptée le 31 janvier 1917.

La guerre achevée, où il avait servi comme artilleur, De Langhe mit à profit les dispositions prises par le législateur belge en faveur des étudiants dont les études universitaires avaient été interrompues par le fait du Prince, reprit ses études du droit au point où il les avait laissées, et fut reçu docteur en droit le 20 mars 1920.

Docteur en droit, il se fit aussitôt nommer, par un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juin 1920, magistrat colonial à titre provisoire. Mis à la disposition du Procureur général près la Cour d'Appel de Boma et arrivé à Boma le 21 octobre suivant, il se vit d'abord désigné comme substitut du procureur du Roi près le tribunal de 1<sup>o</sup> instance de Léopoldville et les tribunaux de district du ressort, ensuite comme substitut du procureur du Roi près le Tribunal de 1<sup>o</sup> instance de Lusambo et le Tribunal de district du Kasai au siège de Luebo. C'est à Luebo, en pays fort peuplé de Bena Lulua, de Bakuba, de Bashokwe, de Bashilele, etc., qu'il exerça les fonctions parfois quelque peu antinomiques d'officier du Ministère public et de tuteur des Noirs jusqu'à la fin de son terme statutaire de service, le 16 mai 1923.

Rentré à Anvers au début du mois de juin suivant, il ne rembarqua pas à l'expiration de son congé régulier, se fit alors mettre en congé prolongé dans l'intérêt du service jusqu'au 31 décembre 1923. Mais, ayant offert démission de son grade et de ses fonctions dès le 8 décembre, il la vit accepter par un arrêté ministériel du 22 pour la date du 1<sup>er</sup> janvier 1924. Il avait en effet décidé de passer des services judiciaires de la Colonie au secteur privé, de s'installer à Léopoldville en intellectuel-colon, d'y mettre ses connaissances et son expérience des choses du Droit au service des prévenus et autres plaideurs en qualité de défenseur d'office ou de défenseur agréé — le Barreau n'était pas encore organisé au Congo

belge —, et de s'y associer en outre avec Arthur Brenez, fondateur du premier quotidien du Stanley-Pool, l'*Avenir colonial belge*, et de l'imprimerie qui en assurait l'impression.

Rendu au Pool, H. De Langhe y mit à exécution, non sans brio, l'ensemble un peu complexe de projets qu'il avait ainsi conçu. Mais il se trouvait en congé au pays quand l'Allemand l'envahit le 10 mai 1940, si bien qu'il ne put rejoindre Léopoldville et s'y remettre au travail avant le début du mois d'août 1945, date à laquelle, Brenez rentré en Belgique, il reprend la direction de l'*Avenir*. Malheureusement, bientôt, la maladie l'oblige à rentrer prématurément en Belgique, laissant la direction de ses affaires congolaises à un fils et c'est à Bouillon qu'il s'éteint le 28 avril 1947.

Mais, il est un aspect de la personnalité d'H. De Langhe, qui mérite des curieux et surtout des lettrés, une attention toute particulière: celui de l'écrivain.

Dès après la fin de son premier séjour au Congo belge, durant ses heures de repos à l'écart des tranchées, à l'ombre d'un vieux saule, précise Constant Burniaux. Herman avait écrit, loyale adaptation d'une sorte de roman, au sens ou nous disons: le Roman de Renart, des Bena-Lulua, dont le personnage central, incarnant comme il sied dans le genre populaire dont il s'agit ici, la ruse triomphante des petites gens du cru contre la force des puissants, n'est autre que la mangouste. Loyale adaptation, mais sans aucun souci de traduction littérale au goût des ethnographes, précise bien l'auteur, craignant pour ses lecteurs de longueurs indigestes, voire rébarbatives. Mais adaptation pourtant assez révélatrice de l'intelligence et du sens esthétique de l'œuvre folklorique adaptée pour nous contraindre à nous y intéresser. Mais l'œuvre commencée aux tranchées, sans doute complétée et développée au Kasai, de 1920 à 1923, ne parut qu'en 1925. G.-D. Périer rangera l'auteur parmi les littérateurs qui, en intégrant le folklore congolais à la pâte de leurs travaux, ont indiqué l'orientation logique d'une littérature belgo-congolaise.

Mais ce n'est qu'après son séjour forcé en Belgique de 1940 à 1945 et même après la trop brève reprise de contact avec les milieux congolais qui suivit la capitulation du III<sup>e</sup> Reich, que De Langhe se décida à nous livrer, sans doute mis au point durant son inaction du temps de l'occupation du pays par l'ennemi, ses souvenirs personnels de fonctionnaire territorial dans la Lukenye et de magistrat du Parquet au Kasai. Le premier volume de ces souvenirs nous parviendra par le même courrier qui nous aura fait part de son décès. Et c'est après avoir à peine donné le bon à tirer du second, qu'il s'éteindra sur ces bords de la Semois que le mariage avait fait siens.

Edités l'un et l'autre à Léopoldville par les soins de l'*Avenir colonial belge*, les deux volumes des *Contes de la Lukenye et du Kasai*, sous un titre assez peu approprié à la matière traitée et dont le caractère trompeur est encore aggravé par un sous-titre qui paraît annoncer une collection d'anas, constituent en réalité une suite de mémoires aussi peu romancés que possible, les noms propres des personnages, fussent-ils européens, s'y trouvant conservés, un document précieux par son amusante mais implacable sincérité de la petite histoire administrative et judiciaire de notre Colonie au temps dont il s'agit. Mémoires parfois cocasses, on veut bien le reconnaître, mais d'une cocasserie qui n'a rien de contourné et sous l'enrobage de laquelle se font mieux accepter les confidences graves sinon, parfois, amères que nous livre l'auteur, victime, quand il était administrateur de certaines directions exigeantes en rendement, mais ladres en moyens, et affligé, quand il fut magistrat, par de trop évidentes contradictions aperçues entre certaines lois sorties tout armées de principes de droit un peu trop cérébraux à la fois et figés et les exigences d'un réalisme expérimental d'un milieu extrêmement vivant en réglementations plus pragmatiques à la fois et plus souples. Sans doute, les désappointements éprouvés par

le fonctionnaire et par le magistrat dans ses deux carrières de caractère officiel à Bombuli et à Luebo expliquent-ils dans une bonne mesure les âpretés fréquemment observées dans la manière et sous la plume du journaliste d'après 1924, âpretés qui, d'ailleurs, ne sauraient nous défendre de regretter vivement qu'Herman n'ait pas eu le temps d'écrire de la même encre ses souvenirs de vingt ans de journaliste congolais.

H. De Langhe était, à sa mort, chevalier de l'Ordre royal du Lion et porteur de l'étoile de Service en argent à deux raies.

Publications: *La Fable du Kabundi, contes du Folklore congolais*, Bruxelles-Paris, Editions Gauloises, 1923, 176 pages in-16°. — *Contes de la Lukenye et du Kasai, le Congo anecdotique*, Léopoldville, in *Avenir colonial belge*, 1946, 180 pages. — *Contes de la Lukenye et du Kasai, le Congo anecdotique*, t. II, Léopoldville, in *Avenir Colonial belge*, 1947, 232 p.

24 juin 1956.  
J.-M. Jadot (†).

Burniaux, C. de l'Académie royale de Langue et Littérature françaises, *Herman De Langhe (Le Soir)*, Bruxelles 17 mai 1947. — *L'Avenir colonial belge*, Léopoldville, 1<sup>er</sup> juillet 1950. — Périer, G.-D., *Petite Histoire des Lettres coloniales de Belgique*, Bruxelles, Off. de Publicité, 2<sup>e</sup> éd., 1944, 51, 93. — 3. Hanlet, C., *Les Ecrivains belges contemporains*, Liège, H. Dessain, 1946, II, 1143. — Jadot, J.-M. *Herman de Langhe: Contes de la Lukenye et du Kasai, recension (Zaire)*, Bruxelles, octobre 1947, 947-948. — Jadot, J.-M., *Trois Départs*, in *mémoriam (Zaire)*, Bruxelles, juillet 1948, 803-805. — Jadot, J.-M., *Herman de Langhe; Contes de la Lukenye et du Kasai, T. II, recension (Zaire)*, Bruxelles, octobre 1948, 929).